

PRÉPARER SON DÉPART

RETROUVER SON INDÉPENDANCE

1 - Identifier les personnes qui peuvent aider votre patient
Famille, amis, proches, associations, etc. Enregistrer dans son portable, retenir les numéros importants.

2- Mettre à l'abri les documents importants
Papiers d'identité, bulletins de salaire, documents bancaires, certificats médicaux...

3- Ouvrir un compte bancaire personnel
Votre patient peut ouvrir un compte bancaire personnel, avec une adresse différente de celle du domicile conjugal.

4- Trouver une solution de relogement
Appelez le 115 et/ou contactez la référente départementale de violences conjugales - 06.75.43.40.05

PROTÉGER LE PATIENT ET SA FAMILLE

Pour obtenir en urgence :

- Des mesures de protection pour votre patient,
- Des mesures de **protection pour les enfants du patient**
- L'attribution du **logement familial**

↳ Votre patient doit **saisir le juge aux affaires familiales** d'une demande d'ordonnance de protection.

Votre patient peut **appeler** la permanence téléphonique de l'Ordre des avocats - 02.54.74.02.73 ou l'association France Victimes 41 - 02.54.33.39.63

Une **aide financière** peut être accordée à votre patient si ses ressources financières ne lui permettent pas de payer un avocat.

COMPLÉMENTS

LE SAVIEZ-VOUS ?

↳ Votre patient a la possibilité de se faire **accompagner par une patrouille des forces de l'ordre en vue de récupérer une partie de ses effets personnels** de première nécessité au domicile conjugal.

↳ En cas de départ du domicile familial, informez votre patient de **rappeler le commissariat ou la gendarmerie afin de le signaler :**

- **Départ avec enfant(s)** : évite un risque d'accusation d'enlèvement d'enfant(s)
- **Départ sans enfant(s)** : évite un risque d'accusation d'abandon du domicile familial

↳ **MÉMO DE VIE :**

Plateforme digitale, gratuite et sécurisée pour :

- **Comprendre la situation de votre patient** ou celle d'un proche
- **Conservé et centraliser des témoignages et documents**
- **Préparer des démarches** et être accompagné par une association

Pour faciliter une prise en compte anticipée et personnalisée, n'hésitez pas à diriger votre patient vers les gendarmeries de secteur:

COMMISSARIAT DE POLICE & GENDARMERIES

Commissariat de Police de BLOIS

02.54.55.17.78 - dds41@interieur.gouv.fr (nvle adresse début 2024)

Gendarmerie de BRACIEUX

02.54.46.54.30 - cob.bracieux@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de COUR CHEVERNY

02.54.79.16.00 - cob.cour-cheverny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de LAMOTTE BEUVRON

02.54.83.43.90 - cob.lamotte-beuvron@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de MARCHENOIR

02.54.82.38.10 - cob.marchenoir@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de MER

02.54.81.41.20 - bta.mer@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de MONTRICHARD

02.54.75.71.00 cob.montrichard-val-de-cher@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de PEZOU

02.54.23.16.30 - cob.pezou@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de VEUZAIN SUR LOIRE

02.54.33.56.10 - cob.veuzain-sur-loire@gendarmerie.interieur.gouv.fr

VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES, PSYCHOLOGIQUES

EN CAS D'URGENCE

17

GENDARMERIE/POLICE

18

SAPEURS-POMPIERS

15

URGENCES MÉDICALES

112

N° EUROPÉEN

SMS 114

DANS LA MÊME PIÈCE QUE L'AGRESSEUR
OU PERSONNE SOURDE / MALENTENDANTE

HÉBERGEMENT D'URGENCE

115

SAMU SOCIAL / URGENCES SOCIALES

PLATEFORMES D'ÉCOUTE ET DE RENSEIGNEMENT

119

ENFANCE EN DANGER

3919

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

3977

MALTRAITANCE PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

SIGNALER EN LIGNE

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>



CPTS
Ca Salamandre

PREMIERS PAS

RASSEMBLER DES PREUVES

Réunir tous les **éléments permettant de démontrer la violence** dont votre patient a été victime :

- ↳ SMS
- ↳ Appels téléphoniques
- ↳ Captures d'écran
- ↳ Plaintes pénales
- ↳ Certificats médicaux
- ↳ Attestation d'accueil par une association d'aide aux victimes et/ou hébergement d'urgence

RENCONTRER UN MÉDECIN

En tant que **professionnel de santé** vous saurez écouter en toute **confidentialité** et orienter votre patient dans un climat de **confiance**.

Si votre patient souffre de **blessures**, ou qu'il est en **souffrances psychologiques**, dirigez-le :

- ↳ Dans **l'hôpital** le plus proche ou,
- ↳ Chez son **médecin traitant** ou,
- ↳ Chez un autre **médecin de ville** pour être pris(e) en charge,
- ↳ Au centre **UMJ Unité Médico- Judiciaire Départemental** au Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, **02.54.55.61.85** - umj41@ch-blois.fr

↳ En cas d'absence de médecin traitant, votre patient peut contacter le **116117**, appel qui est régulé par le SAMU pour avoir un rendez-vous dans les 48 heures maximum dans le cadre des Soins Non Programmés,

Votre patient doit demander **un certificat médical**, et le conserver précieusement !

ACCOMPAGNEMENTS

SOCIAUX

Collectif Droits des Femmes 41

Maison des association - 18 rue Dorgelès 41000 Blois
07.88.75.10.94 - collectifdroitsdesfemmes41@gmail.com

Référente Départementale Violences Conjugales

49 rue Dumont d'Urville 41000 Blois
06.75.43.40.05 - referentviolences@asld41.fr

Maison Départementale des Solidarités (MDS)

02.14.99.41.41 numéro unique pour toute nouvelle demande
Votre patient sera réorienté vers la MDS correspondant à son lieu d'habitation

Le Planning Familial 41

28 rue des écoles 41000 Blois
02.54.74.33.41 - asso@leplanningfamiliale41.fr

Service social du Centre Hospitalier de Blois

Mail Pierre Charlot 41000 Blois
02.54.55.61.87 - sec.social@ch-blois.fr

ISCG Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie :

↳ Intervenant social zone Commissariat : Cyréc Gouas
07.89.08.50.55 - cyrce.gouas@departement41.fr

↳ Intervenant Social zone Gendarmerie : Benoît Bredon
07.89.08.50.53 - benoit.bredon@departement41.fr

Maison de Protection des familles

2 impasse vieux fossé 41200 Romorantin (intervient sur Blois)
02.54.94.13.60

FAMILIAUX / ENFANTS

Conseil départementale - Direction Enfance Famille Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

Alerter sur la situation d'un enfant en danger
02.54.58.43.34 - cri41@departemental41.fr

Médiation Familiale

29/31 rue Duguay Trouin 41000 Blois
02.54.51.48.15 - mediationfamiliale41@acesm.fr

Maison des Adolescents du Loir et Cher

28 rue des écoles 41000 Blois
02.54.55.64.22 - maisonsados@ch-blois.fr

Service Pédiatrie du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois

02.54.55.64.25

ACCOMPAGNEMENTS

JURIDIQUES & JUDICIAIRES

CIDFF Centre d'information sur les Droits des femmes et des Familles du Loir et Cher

10 allée Jean Amrouche 41000 Blois
02.54.42.17.39 - contact41@cidffcentrevaleloire.fr

Maison de la Justice et du Droit

3 Place Bernard Lorjou 41000 Blois
02.54.45.16.16 - mjd-blois@justice.fr - https://cdad41.org

Frances Victimes 41

Ecoute, aide, accompagnements juridiques, judiciaires et soutien psychologique
3 Place Bernard Lorjou 41000 Blois
02.54.33.39.63 - francevictimes41@orange.fr

La Voix de l'Enfant

Une permanence juridique gratuite chaque mercredi (14h30/18h)
01.56.96.03.02

Ordre des avocats au Barreau du Loir-et-Cher

Permanence téléphonique victimes et assistance audience
1 Place de la République 41018 Blois
02.54.74.02.73 - ordreavocatsblois@orange.fr

CDAD Conseil Départemental

de l'Accès au Droit de Loir-et-cher
Tribunal Judiciaire 1 place de la République 41000 Blois
02.34.89.13.00 - cdad-loir-et-cher@justice.fr

AUTRES

CAF de Loir-et-Cher - Service accompagnement des familles

Ecoute personnalisée et aides financières
6 rue Louis Armand 41015 Blois
02.54.52.62.10

Centre Hospitalier Simone Veil de Blois

Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger
02.54.55.66.58 - pop.uaped@ch-blois.fr
Centre de Santé Sexuelle - Interruption Volontaire de Grossesse
02.54.55.62.75